

Comité Directeur de la Fédération Française des Échecs

samedi 19 et dimanche 20 novembre 2022 | Asnières-sur-Seine (92)

Compte rendu

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
CAHEN Alexis	x	
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		Loriane Lebret
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	x	
GATINE Marc		Bachar Kouatly puis Patrick Lauferon à partir de 17h22
GAUTIER Joël	x	départ à 14h39
HOUARI Larbi		Joël Gautier jusqu'à 14h39, non représenté ensuite
KOUATLY Bachar	x	Patrick Lauferon à partir de 17h22
LAUFERON Patrick	x	
LEBLIC Pierre	x	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	x	
LE ROL Éric	x	
MACARD Olivier	x	
MILLIET Sophie		(non représentée)
MINAUD Émily	x	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)		Éloi Relange
NOUHAUD Laurent	x	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	x	
PENALVER Marion	x	Matthieu Vieira jusqu'à 14h05
PETER Sébastien	x	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	x	
STEINFELD Jean-Alain		Didier Fretel
TERNAULT Mathieu	x	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	x	
WOLFANGEL Jocelyne		Joël Gautier jusqu'à 14h39, non représentée ensuite

Jordi Lopez, directeur technique fédéral, Yovann Gatineau, stagiaire au siège fédéral, et Baptiste Hubert, salarié du siège fédéral, assistent à la séance.

Première journée, samedi 19 novembre 2022

Éloi Relange ouvre la séance et excuse tout d'abord les vice-président(e)s Jean-Baptiste Mullon qui s'est envolé ce matin pour Jérusalem avec l'équipe de France, 1^{re} sur la ligne de départ du championnat du monde de parties rapides, et Laurie Delorme qui pour des raisons familiales a dû annuler sa venue jeudi soir.

Il informe le comité directeur qu'un huissier avait été mandaté par Joël Gautier et Larbi Houari pour prendre en notes les échanges de ce comité directeur mais que celui-ci ne s'est finalement pas présenté. Éloi Relange indique à Joël Gautier qu'il pourra s'exprimer à ce sujet.

Il adresse ses félicitations à nos jeunes qui ont récolté 5 médailles dans les championnats internationaux : 2 médailles d'or aux championnats du monde avec David Lacan-Rus en U10 et Marc Llari en U8, une médaille de bronze pour Augustin Droin en U16 ; et 2 autres médailles au championnat d'Europe, avec Timothée Razafindratsima en U16 et Marc Llari 2e en U8, qui a failli faire le doublé Monde/Europe. Il se réjouit de ces excellentes performances et fait le lien avec le plan de performance 2023 qui sera débattu lors de la séance avec pour objectifs de structurer l'encadrement d'un groupe France.

Le président se félicite ensuite de la tenue du championnat de France à Albi, ville remarquable qui a été très appréciée par les joueurs. Il estime que la nouvelle formule sur les nationaux a entraîné un spectacle captivant notamment au moment des départages. Il adresse ses remerciements notamment à Pierre Leblic et Mathieu Ternault, qui ont bien épaulé Jean-Baptiste Mullon et l'ensemble de l'équipe organisatrice.

Les résultats lors des Olympiades ont été mitigés : nous étions privés de nos 2 meilleurs joueurs chez les garçons, mais il y a eu beaucoup de belles performances individuelles. Chez les joueuses, la France était mieux placée sur la ligne de départ et notre équipe a réalisé un excellent départ avec 4 victoires. Mais après une défaite, elles n'ont jamais réussi à revenir dans le tournoi. Un plan pour aider l'équipe sera justement proposé à cet effet lors du comité directeur.

Il se réjouit des très bons chiffres des licences en ce début de saison, avec une hausse de 20 % comparé à l'an dernier, aussi bien sur les licences A que B. La part de femmes est de 18 % contre 16 % la saison passée, et la moyenne d'âge est un peu plus basse (15 ans contre 16,5 en 2021). Ces beaux résultats sont le fruit du travail des bénévoles et des clubs, ainsi que de la politique de développement. Il estime que cette dynamique sera renforcée par le lancement du projet Class'Échecs, qui rencontre un énorme succès avec 1 600 écoles équipées pour la 1^{re} année, par rapport aux 500 prévues initialement. Une présentation du projet pour 2023 sera faite au cours du comité directeur.

Un calendrier d'appel à candidature a été mis en place pour l'organisation des compétitions fédérales : presque toutes ont été pourvues et le comité directeur sera l'occasion de voter l'attribution aux villes et clubs concernés. Un point d'étape sur l'avancement du budget 2022 sera fait par le trésorier Éric Le Rol au cours de la séance. Les projections permettent d'envisager un résultat positif entre 20 000 et 50 000 €.

Il ajoute que ce comité directeur permettra également d'avoir des bilans avec la présentation tout d'abord par Alexandre Boreil du cabinet AYA communication des retours presses de l'année, puis le lendemain des résultats de la commission Santé Social Handicap de la FFE par son président Franck Droin.

Il termine enfin en se félicitant de la présence renforcée de la France à l'international à travers la composition des commissions de la FIDE qui ont été publiées pour 2022-2026 :

- Franck Droin, déjà président de la commission sociale de l'ECU, devient conseiller à la commission sociale de la FIDE ;

- Stéphane Escafre prend la présidence de la Commission Règlements qui détermine notamment les règles du jeu ;
- Jean-Claude Moingt intègre la membre de la commission des événements ;
- Yves Marek devient vice-président de la Mediterranean Chess Association ;
- Laurent Freyd qui était jusqu'à présent président de la commission des Arbitres prend la direction de commission « Planification et développement ».

Éloi Relange précise qu'il sera par ailleurs pour sa part conseiller Europe auprès du président de la FIDE.

Plusieurs points avaient été remontés notamment par Patrick Lauféron, Joël Gautier ou Larbi Houari : Éloi Relange indique qu'ils ont été intégrés à l'ordre du jour initialement envoyé et qu'ils seront abordés dans un dossier plus large. Il propose par ailleurs d'ajouter 2 sujets.

VOTE N°1

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- *Class'Échecs : présentation du bilan 2022*
- *Attribution de l'organisation du Rapide & Blitz 2023*

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Avant d'aborder l'ordre du jour, Joël Gautier souhaite en préambule évoquer sa demande initiale de faire venir un huissier. Il dit que cela fait 1 an et demi qu'il interpelle le comité directeur sur des comptes rendus tardifs. Il ajoute que cet été, alors que le compte rendu n'était pas sorti, une décision qui allait à l'encontre du vote du comité directeur a été prise. Il considère par ailleurs qu'il y a un problème de fond sur les comptes rendus car l'ajout d'une phrase lors du comité directeur de mars lui avait été refusé. Ce sont ces raisons qui font qu'il a envisagé de faire venir un huissier, mais il indique que des éléments très récents ont finalement montré que des garanties étaient suffisantes pour annuler sa présence.

Didier Fretel relève que dans la requête présentée au tribunal, il est mentionné « des absences de comptes rendus » au pluriel : il demande à Joël Gautier quels sont les comptes rendus non publiés. Joël Gautier précise qu'il n'y en a eu qu'un, celui de juin 2021. Matthieu Vieira demande pourquoi avoir employé le pluriel dans ce cas et estime qu'il s'agit d'une requête volontairement trompeuse.

Didier Fretel répond que, si ce compte rendu n'a pas été rédigé, c'est parce que cela faisait suite à un débat qui avait eu lieu au début de ce même comité directeur de juin 2021 sur ce que devait contenir les comptes rendus. Il avait donc rédigé un simple relevé de décisions pour cette séance. Il ajoute que le sujet avait été à nouveau débattu lors du comité directeur de novembre 2021, avec l'engagement de rédiger à nouveau des comptes rendus détaillés de plusieurs dizaines de pages retranscrivant précisément les débats.

Concernant le refus d'ajouter une phrase, Didier Fretel se dit surpris qu'un litige pour une seule phrase sur l'ensemble des comptes rendus ait été de nature à demander la venue d'un huissier. Joël Gautier spécifie qu'il s'agissait d'un sujet important, la délégation. Il s'étonne que Didier Fretel ait dans un premier temps répondu par mail qu'il ajoutait la phrase au compte rendu avant de se rétracter. Il estime que c'est une décision politique de l'équipe en place, ce qui est contesté par Éloi Relange, qui rappelle qu'il contestait le fait que Joël Gautier ait prononcé cette phrase.

Note : le lendemain en fin de séance, Éric Le Rol revient sur ce même sujet et tient à rappeler que si la phrase dont Joël Gautier demandait l'ajout n'a pas été insérée dans le compte rendu du comité directeur concerné, elle a été recopiée in extenso dans le compte rendu du comité directeur de juin lors de l'approbation du compte rendu de la précédente séance.

Bachar Kouatly s'étonne d'apprendre le jour même du comité directeur l'existence d'une ordonnance autorisant Joël Gautier à faire venir un huissier. Éloi Relange indique qu'il n'a été prévenu par Joël Gautier que 48 heures auparavant.

Concernant les 2 dernières publications, Didier Fretel renouvelle ses excuses pour le retard. Il tient néanmoins à souligner que rien dans les statuts n'exige des délais de parution et que le retard est donc une notion subjective. Il demande à Joël Gautier de citer les textes fédéraux sur lesquels il s'appuie. Il rappelle qu'il est bénévole, là où auparavant les personnes rédigeant les comptes rendus étaient rémunérées. La rédaction d'un compte rendu exhaustif de l'ensemble des échanges demande 12 à 14h de travail ; ses contraintes professionnelles et personnelles ont fait qu'exceptionnellement cela était plus compliqué ces derniers temps. Il indique néanmoins que pour le compte rendu de ce comité directeur, un processus a été prévu pour que la publication se fasse rapidement.

Bachar Kouatly affirme qu'un système avait été mis en place sous sa présidence qui permettait de rendre des comptes-rendus clairs et circonstanciés en quelques jours. Il souligne le fait qu'il faille des moyens financiers pour permettre des publications de CD rapides.

Matthieu Vieira estime qu'on ne peut pas comparer les comptes-rendus actuellement rédigés par le secrétaire général avec les précédents, qui faisaient à peine une dizaine de pages voire moins, avec très souvent des phrases laconiques de présentation du sujet mais pas les échanges du débat. Il rappelle que les comptes rendus d'aujourd'hui font plus de 25 pages et sont beaucoup plus complets.

Joël Gautier considère que le comité directeur n'est pas respecté et que le président a pris une décision contraire à ce qui avait été débattu au sujet du changement de genre avant la parution du compte rendu.

Éloi Relange dit avoir trouvé déplacée la sollicitation d'un huissier. Il rappelle à Joël Gautier son entretien par téléphone avec lui au mois d'août au cours duquel des propositions pour améliorer les délais de parution des comptes rendus ont été évoqués. Il redit par ailleurs que le sujet de la procédure de changement de genre est bien à l'ordre du jour et sera l'occasion de revenir sur les reproches faits par Joël Gautier. Joël Gautier affirme qu'il n'y a aucune solution proposée dans l'ordre du jour, et qu'un compte rendu succinct suffirait. Éloi Relange réaffirme que le sujet est bien à l'ordre du jour et propose d'avancer.

Matthieu Vieira estime qu'un compte rendu succinct est un relevé de décisions, et qu'un tel relevé a été publié dès le 9 juillet mentionnant notamment la décision à l'origine du litige mentionné par Joël Gautier.

Bachar Kouatly constate que le comité directeur n'est pas enregistré en audio et estime que la retranscription peut donc être subjective. Il propose d'enregistrer toutes les séances comme cela se faisait en visio durant la crise sanitaire, pour que cela soit clair car selon lui sinon, ce type de débat existera tout le temps.

Éloi Relange répond que l'enregistrement s'est effectivement fait lors des séances en visioconférence, mais que cela est plus compliqué en présentiel pour que les propos soient clairs, surtout lorsque plusieurs personnes parlent en même temps. Didier Fretel affirme qu'il est encore plus long de retranscrire quand c'est enregistré plutôt que de synthétiser les échanges.

Pierre Leblic se souvient que lors d'une assemblée générale extraordinaire en mai 2018, une captation vidéo avait été faite mais que ses 2 interventions ont été coupées. Bachar Kouatly répond qu'il se souvient des

interventions de Pierre Leblic, qui concernaient justement le château d'Asnières dans lequel il est fier que puisse se tenir aujourd'hui le comité directeur.

INSTITUTIONNEL

1. Modification de la composition du comité directeur

Didier Fretel indique que suite aux démissions de Pauline Guichard et Lara Armas, Pierre Leblic et Laurent Nouhaud, suivants de la liste à laquelle elles appartenaient, entrent au comité directeur en application de l'article 6.5 des statuts. Il précise que le nombre de femmes reste en conformité avec les obligations légales actuelles.

Éloi Relange profite de ce point pour souligner une nouvelle absence de Jocelyne Wolfangel, et que cette dernière n'a été présente qu'une seule demi-journée sur l'ensemble des 5 comités directeurs précédents. Il souligne que l'article 7.1.2 du règlement intérieur prévoit que le comité directeur peut voter la démission d'un membre au bout de 3 absences, et sans souhaiter devoir en arriver là, souhaite une implication des membres élus au comité directeur.

Pour Joël Gautier, le départ de deux femmes remplacées par deux hommes envoie un signal terrible. Il rappelle que Jocelyne Wolfangel est venue la dernière fois et affirme que la règle des 3 absences ne s'applique que lorsqu'elles sont consécutives. Matthieu Vieira conteste ce point et dit que, selon l'article 7.1.2 du règlement intérieur, le comité directeur peut voter le départ d'un membre à partir de 3 absences au cours du mandat (en dehors des cas de force majeure).

Joël Gautier estime que cela revient à vouloir éliminer des membres opposés. Didier Fretel rappelle que le souhait n'est pas le départ de Jocelyne, preuve en est que ce point ne figure pas à l'ordre du jour alors que cela serait possible depuis plusieurs séances.

Éloi Relange dit que le sujet n'est pas le passé mais qu'il faut regarder vers l'avant. Il reproche justement à Jocelyne Wolfangel d'être évasive lorsqu'on lui demande si elle compte être présente aux prochaines réunions. Il trouve logique qu'un président s'inquiète de l'absence de membres du comité directeur, et dit qu'il en serait de même dans n'importe quelle entreprise si un administrateur n'était jamais présent.

Bachar Kouatly s'étonne qu'Éloi Relange demande à Jocelyne Wolfangel si elle a l'intention de venir aux prochains comités directeurs. Il dit ne pas être choqué par l'application des textes et règlements, mais reproche seulement ce qu'il considère comme de l'immixtion dans sa vie privée. Il insiste sur sa volonté que les échanges de ce débat soient bien retranscrits.

Joël Gautier considère que la décision d'expulser une femme autant impliquée dans les Échecs serait une décision politique. Il affirme par ailleurs que Jocelyne Wolfangel n'est pas absente puisqu'elle est représentée via un pouvoir. Matthieu Vieira répond que les textes ne prévoient absolument pas que les pouvoirs comptent pour une présence, et qu'il en est de même dans toutes les instances officielles.

Éloi Relange rétorque que la question n'est pas celle de l'engagement de Jocelyne Wolfangel pour notre discipline, mais de ses absences répétées. Il rappelle que le règlement intérieur l'autorise à proposer sa démission et indique simplement consulter le comité directeur avant de prendre éventuellement une décision.

Arrivée de Marion Penalver à 14h.

2. Approbation du compte rendu du comité directeur des 25 et 26 juin 2022

Didier Fretel rappelle que le compte rendu était disponible sur le site internet fédéral et a été joint aux documents préparatoires à ce comité directeur. Il redit qu'il est conscient qu'il a été mis en ligne tardivement et que des mesures ont été prises pour le prochain compte rendu.

Joël Gautier indique qu'il a un problème avec ce contenu concernant la procédure de changement de sexe d'une licence. Il dit qu'il a été voté en juin que les demandes devaient être présentées au comité directeur et que le 13 juillet, Éloi Relange a adressé un courrier au comité directeur pour les informer qu'il avait accepté en urgence trois demandes de changement de genre. Il considère que cela est une violation des statuts.

Éloi Relange répond que le vote porte sur la retranscription de ce qui a été dit pendant la séance et non sur cette décision qui sera abordée dans la suite de l'ordre du jour.

Bachar Kouatly trouve illogique d'approuver un compte rendu si la chronologie fait que par la suite la décision a été violée. Matthieu Vieira estime que la décision prise par le président n'est pas contraire à la résolution prise par le comité directeur sur le sujet.

Patrick Lauféron estime que c'est avant tout un problème de retour entre le bureau et le comité directeur qui amène ce genre de problématique. Il dit respecter la décision du président, mais pense qu'il aurait suffi d'envoyer une notification pour en informer. Éloi Relange confirme que c'est bien ce qu'il a fait, et c'est bien suite à ce mail que Joël Gautier a réagi.

Joël Gautier dit qu'on doit en premier lieu aborder la violation de cette décision avant l'ordre du jour. Matthieu Vieira redit que le vote porte simplement sur le contenu du compte-rendu.

VOTE N°2

Il est proposé d'adopter le compte rendu du comité directeur des 25 et 26 juin.

Pour :	15	
Contre :	3	Joël Gautier, Larbi Houari, Jocelyne Wolfangel
Abstention :	3	Marc Gatine, Bachar Kouatly, Patrick Lauféron

Éric Le Rol et Laurent Nouhaud demandent à ne pas participer au vote, car ils n'étaient pas présents au précédent comité directeur.

Joël Gautier estime que travailler dans ces conditions n'est pas normal, et décide de quitter la salle à 14h39. Le nombre de voix présentes passe à 20.

3. Approbation du relevé de décision du scrutin électronique du 19 au 29 août 2022

Didier Fretel rappelle qu'un scrutin électronique a été soumis au comité directeur pour approuver le règlement médical qui avait dû être modifié suite à la loi Sport permettant à la fédération d'assouplir l'obligation d'un certificat médical. Aucune observation n'est formulée.

VOTE N°3

Il est proposé d'adopter le relevé de décision du scrutin électronique du 19 au 29 août.

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

4. Modalités d'échange entre le bureau et le comité directeur

Éloi Relange explique que ce sujet a été ajouté à la demande notamment de Larbi Houari. Il indique tout d'abord que les numéros de téléphone des membres du bureau sont tous à disposition des membres du comité directeur, et qu'il a par ailleurs été mis en place un canal Slack avec l'ensemble des membres afin de pouvoir interagir en permanence.

Il rappelle ensuite qu'un compte rendu des décisions de bureau avait été mis en place, via le canal Slack justement mais qu'il rencontrait peu de succès avec quasi aucune interaction, ce qui était assez démotivant pour les rédacteurs au vu du temps que cela prenait. C'est pour cette raison que cette pratique a été arrêtée. Il dit néanmoins avoir perçu que le sujet était important pour plusieurs membres, et propose donc de mettre en place une réunion mensuelle pour retranscrire les décisions des derniers bureaux, et éventuellement pour faire remonter des points à débattre. Cela se déroulerait sous la forme d'une visio d'une durée d'environ 1h.

Mathieu Ternault trouve que les réunions de préparation aux précédents comités directeurs étaient une très bonne idée mais remarque qu'elles avaient été très peu suivies. Il se demande dans quelle mesure une réunion mensuelle ne deviendrait pas trop chronophage pour les membres du bureau. Éloi Relange répond que l'ensemble du bureau ne serait pas présent, mais qu'il sera accompagné par au moins l'un d'entre eux.

Patrick Lauféron demande ce qu'il se passera en cas d'absence à ces réunions et s'il y aura une retransmission. Éloi Relange répond par la négative, le but n'étant pas d'enregistrer mais d'avoir une communication en direct avec les membres du comité directeur.

Bachar Kouatly n'est pas contre l'idée mais ne souhaite pas qu'il y ait trop de réunions pour éviter de tomber dans ce qu'il appelle la passion française pour la réunionite.

Sébastien Peter trouve l'idée intéressante mais estime qu'il faudra un contenu précis et bien cadré, pour éviter les débats qui ont eu lieu au cours de la première heure de ce comité directeur.

Matthieu Vieira précise que dans le cadre de la réforme statutaire, une réflexion est menée sur la possibilité d'ajouter aux 3 séances annuelles de comité directeur en présentiel des réunions supplémentaires en visioconférence avec votes.

5. Ouverture au public des séances du comité directeur

Éloi Relange indique que ce projet fait suite à une idée que son équipe avait avancée pendant la campagne, et qu'il y voit des aspects positifs et d'autres négatifs. Il souhaite que le comité directeur puisse échanger librement à la fois sur le principe et les modalités. Didier Fretel rappelle que rien dans nos statuts ne dit si les réunions doivent être publiques ou non.

Bachar Kouatly ne comprend pas pourquoi il n'est pas plutôt choisi de filmer et diffuser en direct. Il pense que cela évite que le licencié qui vient assister au comité directeur soit le fruit d'une instrumentalisation politique. Mathieu Ternault exprime également une préférence pour filmer et retransmettre.

Éloi Relange craint que les propos soient un peu plus réservés et modérés si la séance est filmée, et que certaines personnes auraient plus de mal à s'exprimer pleinement.

Laurent Nouhaud pense que la vidéo n'empêche pas de s'exprimer, et que l'on a déjà vu en AG des débats vindicatifs. Il s'inquiète toutefois de cas précis qui ne devraient pas être diffusés en public. Matthieu Vieira approuve et juge qu'il faut conserver la possibilité pour le comité directeur de voter un huis-clos sur certains sujets, comme cela existe pour les conseils municipaux ou régionaux.

Marion Penalver exprime son désaccord avec la retransmission : il est compliqué pour certains de parler devant beaucoup de personnes. Elle considère que les membres du comité directeur sont élus pour ce qu'ils peuvent apporter à la fédération et pas pour leurs qualités d'expression.

Alexis Cahen demande quels seraient les critères sur le quota maximum de personnes. Matthieu Vieira propose une inscription préalable pour participer au comité directeur, puis un tirage au sort en fonction du nombre de candidats si tous les intéressés ne peuvent être acceptés.

Bachar Kouatly redit sa préférence pour des retransmissions, arguant qu'elles permettent de lever les doutes et d'éviter des débats qu'il qualifie de « débilés » comme ceux du début de la journée.

Olivier Macard s'inquiète de cette option. Il estime que l'on perd tout contrôle sur l'usage qui est fait des images, et craint que la recherche de financements ne puisse en souffrir. Il pense que le comité directeur doit avoir un niveau d'exigence et de maturité pour un débat filmé et diffusé, qui n'a pas été démontré au cours du début de ce comité directeur.

Pierre Leblic considère qu'on ne peut pas comparer avec un conseil municipal où les délibérations ont été préparées en commission car on ne dit pas la même chose quand on est entre nous que quand il y a une caméra. Il appuie les propos d'Olivier Macard et est réticent sur le sujet de la retransmission mais également de l'accueil de public, principalement à cause du risque d'enregistrement via téléphone possible.

Matthieu Vieira rejoint Pierre Leblic, et dit qu'en politique les échanges qu'il a avec d'autres élus en dehors des séances retransmises est complètement différent, car il y a un rôle politique d'essayer de convaincre devant les caméras. Il est cependant favorable à l'accueil de public si ce sont des personnes de la fédération (licenciés et présidents de club) et que les autoriser à assister pourrait susciter des vocations.

Bachar Kouatly estime que les invectives et les échanges musclés existent aussi dans les conseils municipaux et que tout n'est pas aseptisé. Il trouve l'argument d'Olivier Macard recevable, mais la vidéo permettrait selon lui d'éviter les dissimulations. Il pense que les partenaires de longue durée des Échecs n'existent pas et que les partenaires de la fédération sont souvent des « amis ».

Olivier Macard exprime son désaccord : pour lui, les Échecs ont tous les ingrédients pour susciter des vocations auprès de grands partenaires. Il explique que pour séduire les grandes entreprises la communication est absolument centrale et rappelle qu'à chaque fois que des rencontres avec de potentiels partenaires ont lieu, la direction de la communication est présente à ces rendez-vous : il faut se donner les moyens de trouver ces partenariats et on ne peut donc pas montrer du pugilat et des invectives.

Éloi Relange dit à Bachar Kouatly qu'il ne connaissait pas personnellement avant de les rencontrer et de signer les conventions des personnes qui font partie des sponsors actuels de la FFE, que ce soit parmi Crédit Mutuel Enseignants (40k€ par an), AESIO Mutuelle (17k€ / an) ou Mutualia (6k€ / an). Il propose de rester pour l'instant sur le vote prévu à l'ordre du jour, à savoir l'ouverture à quelques présidents de clubs, sans enregistrement de leur part.

Matthieu Vieira trouve étrange de restreindre l'accès aux présidents des clubs, et ne comprend pas pourquoi des licenciés très investis dans leurs clubs ne pourraient pas assister au comité directeur. Didier Pascal rétorque que la fédération a besoin de présidents investis et que les licenciés ne s'investissant globalement pas, il n'y a pas d'intérêt à les inviter aux réunions du comité directeur.

Éloi Relange propose de voter dans un premier temps pour cette option, avec une clause de revoyure au prochain comité directeur en fonction du nombre de personnes intéressées.

Bachar Kouatly précise qu'il votera contre car il pense que cela devrait être ouvert à tous les licenciés. D'autres membres précisent qu'ils sont également favorables à l'ouverture à tous les licenciés, mais qu'ils voteront tout de même pour la proposition dans l'attente d'en rediscuter au prochain comité directeur.

VOTE N°4

Il est proposé d'approuver à titre expérimental pour le prochain comité directeur l'ouverture au public dans les conditions suivantes :

- *la personne devra être président(e) de club et s'inscrire préalablement sur le site internet de la fédération via un formulaire dédié ;*
- *un nombre maximum en fonction des capacités d'accueil sera défini par le bureau ;*
- *s'il y a plus de candidats que de places, un tirage au sort sera organisé ;*
- *elles ne pourront intervenir à aucun moment des débats ;*
- *le comité directeur conservera la possibilité de décider d'un huis-clos sur certains sujets en cas de besoin.*

Pour : 18

Contre : 2 Marc Gatine, Bachar Kouatly

Abstention : 0

FINANCES**1. Point d'étape sur l'exercice financier en cours**

Éric Le Rol indique que l'expert-comptable a rendu un document provisoire au 31 août. Il présente aux membres du comité directeur une estimation de l'avancement du budget dans les grandes lignes.

Le résultat projeté en fin d'exercice 2022 est estimé entre +20 k€ et +50 k€, ce qui traduit une gestion saine et rigoureuse de la fédération. Il remercie Didier Pascal qui a monté un dossier et obtenu 51 k€ via le fonds de compensation au titre de la baisse de licences qui a touché la fédération pendant le Covid. Il indique que des recettes supplémentaires sont attendues avec l'augmentation du nombre de licenciés, ce qui amène également une augmentation de recettes pour les ligues et les comités.

Au sujet du prêt garanti par l'État, Olivier Macard demande s'il serait possible de modifier le calendrier de remboursement car avec l'inflation, la fédération a intérêt à rembourser moins vite pour que cela coûte moins. Éric Le Rol répond que l'échéancier n'est pas modifiable.

Le trésorier souligne notamment que la plus grosse dépense engagée concerne l'achat et l'expédition de 1 500 kits Class'Échecs, ce qui fait suite au grand succès de ce programme et à la décision de la FFE de ne pas se contenter des 500 écoles prévues initialement. Ces dépenses représentent 105 k€, les recettes correspondantes se montant à 89 500 €. Il précise qu'une grande partie de l'achat des kits passera comme charge payée d'avance et que cette opération ne crée pas de déficit par conséquence.

Bachar Kouatly demande s'il a été prévu un instrument de mesure pour essayer de voir l'impact de l'argent investi. Éloi Relange répond que cela est bien prévu, en plus des bilans avec les partenaires.

Au niveau des compétitions nationales individuelles, 10 000 € ont été ajoutés pour la participation au championnat du monde de Jérusalem qui n'était pas au calendrier lors de la conception du budget. Éloi Relange remercie les joueurs de l'Équipe de France qui ont accepté de faire un effort financier avec des primes assez basses. Il précise que Jean-Baptiste Mullon y assure le poste de chef de délégation bénévolement, la fédération payant simplement ses frais.

Concernant le championnat de France Adultes, Bachar Kouatly demande des précisions sur les contributions financières de la ville d'Albi et de l'agglomération. Il lui est répondu que la convention portait sur une subvention de 50 k€ en complément de la mise à disposition du palais des congrès.

Concernant le haut niveau jeunes, Éric Le Rol indique qu'un déficit supplémentaire provient de la double destination et du renforcement de l'encadrement. Éloi Relange ajoute à ce sujet que le groupe France comportait à Antalya une délégation renforcée de 35 joueurs, dont 20 à la charge de la FFE, accompagnés des 5 entraîneurs et d'une cheffe de délégation. Il rappelle toutefois que ce choix sportif a porté ses fruits puisque 5 médailles ont été obtenues sur les 2 championnats.

Olivier Macard demande des détails sur comment est placée la trésorerie de la fédération. Éric Le Rol et Didier Pascal apportent des éléments de réponses sur les différents livrets et comptes à terme ; ils précisent qu'il n'y a aucun placement avec risque en capital.

2. Subvention AEPA

Éloi Relange rappelle que l'association Échiquéenne pour les Aveugles bénéficie depuis plusieurs années par l'usage d'un soutien de la fédération sous 2 formes :

- une subvention annuelle de 1000 € pour organiser le championnat de France des malvoyants ;
- des cours mensuels de Todor Todorov payés par la fédération (environ 1 800 €/an) pour 4 joueurs.

Éloi Relange explique que la subvention de 1 000 € n'avait pas été attribuée en 2021 et qu'il a donc été décidé de donner à l'AEPA une subvention de 1 500 € pour organiser le championnat de France 2022 des malvoyants, ainsi qu'une subvention supplémentaire de 2 000 € pour organiser le Championnat du Monde des non-voyants à Castelnaudary. Il précise que cette subvention a été obtenue grâce au partenariat avec Mutualia via la commission SSH. Il indique par ailleurs qu'à la demande de la FFE, l'AEPA s'est affiliée à la Fédération Française Handisport (FFH).

Concernant les cours de Todor Todorov, il s'interroge sur la pertinence d'une telle aide. Jordi Lopez indique que ces cours sont à destination d'une équipe de 4 personnes, et estime que cette aide serait plus appropriée de manière ponctuelle en fonction des besoins en termes de préparation à des championnats internationaux.

Didier Pascal pense qu'il faut regarder le sujet globalement sur le handicap, notamment sur les liens que l'AEPA doit avoir avec la fédération handisport. Il affirme que l'AEPA ne remplit pas les conditions pour être affiliée dans la durée à la FFH, et que c'est à la fédération d'organiser une convention FFE/FFH comme le font les autres fédérations. Dans l'attente d'une refonte plus globale, il préfère voir perdurer le système tel qu'il est pour le moment.

Éric Le Rol s'interroge sur ce que doit faire la FFE si la fédération handisport n'accepte plus leur affiliation. Didier Pascal répond que cela pourra être rediscuté le moment venu, mais que la fédération pourrait intervenir pour établir une convention de manière correcte avec la fédération handisport.

Bachar Kouatly trouve que l'économie des 1 800 € sur ces cours peut motiver d'autres personnes à apporter un projet plus cohérent. Il faut bien expliquer que l'argent économisé servira derrière, et qu'il faut présenter les choses positivement.

Éloi Relange propose de temporiser comme le propose Didier Pascal. Il suggère d'informer l'AEPA que cette subvention concernant les cours ne pourra plus s'inscrire de manière indéfinie et souhaite qu'un projet alternatif soit porté et construit par la commission SSH.

3. Contrat de travail avec Jean-Baptiste Mullon pour l'organisation des 2 championnats de France 2023

Éloi Relange rappelle que pour la saison passée, un contrat de travail à durée déterminée avait été voté sur la période d'avril à septembre pour que Jean-Baptiste Mullon assure l'organisation des deux événements majeurs que sont les championnats de France Adultes & Jeunes.

Il indique que trouver le bon profil pour ce poste n'est pas facile et estime que l'apport de Jean-Baptiste Mullon est précieux pour l'organisation des championnats nationaux. Il souligne la montée en gamme de ces événements avec de nouveaux ateliers, un travail sur la scénographie et la communication.

Il informe le comité directeur qu'un recrutement sur un poste en alternance pour l'organisation des événements avait été effectué à la rentrée de septembre, mais que la personne n'ayant pas donné satisfaction, la fédération s'en est séparée. Il propose donc de reconduire pour 2023 ce contrat avec Jean-Baptiste Mullon pour un CDD sur la période de mars à août, pour une rémunération identique à celle de l'an passée.

Olivier Macard demande si les conditions de reconduction d'un CDD ont bien été vérifiées, Didier Pascal lui répond positivement.

Patrick Lauféron estime que la rémunération est particulièrement faible. Bachar Kouatly lui répond cependant que ce CDD est constitué de temps forts d'une durée de 10 jours chacun.

Matthieu Vieira redit que comme l'an passé, Éloi Relange a statutairement le droit de signer tout contrat de travail mais que le bureau a souhaité par souci de transparence que cette décision soit prise par le comité directeur s'agissant d'un contrat avec le vice-président.

Éric Le Rol précise que la rémunération proposée est celle sous réserve des éventuelles augmentations d'indices qui pourraient arriver au 1^{er} janvier 2023.

VOTE N°5

Il est proposé d'approuver la conclusion d'un contrat de travail à durée déterminée avec Jean-Baptiste Mullon pour l'organisation des deux championnats de France Jeunes et toutes catégories 2023 pour une durée totale de 6 mois.

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

4. Chargé de mission pour les projets financés des commissions

Éloi Relange explique que ce point fait suite à la demande de Patrick Lauféron d'avoir plus de visibilité concernant les ressources humaines. Il rappelle qu'actuellement, les effectifs de la fédération se composent de Laetitia Chollet, Jordi Lopez, Joëlle Mourgues et Érick Mouret, auxquels il faut ajouter Baptiste Hubert en alternance et Yovann Gatineau en stage.

Il précise que les salariés à plein temps le sont sur le fonctionnement, à savoir gérer les comptes, les flux de licences qui rentrent, les compétitions, l'informatique... mais qu'il n'y a pas de place pour le développement.

C'est la raison pour laquelle il a publié récemment une offre d'alternance (1 an ou 2 ans) pour un poste de chargé de projets sur l'ensemble des actions de développement des commissions (SSH notamment). Il indique avoir reçu une trentaine de CV pour l'heure. Olivier Macard estime qu'on peut cibler davantage les grandes écoles.

COMPÉTITIONS

1. Séparation des tournois Vétérans et Seniors+ au Championnat de France

Mathieu Ternault présente un diaporama récapitulant la proposition de séparation des catégories Seniors+ et Vétérans. Il indique que le championnat Seniors+/Vétérans actuel a une répartition assez égale avec 70 participants de chaque catégorie, ce qui permettrait de faire deux tournois intéressants. Jordi Lopez relève la disparité de niveau entre les catégories d'âge et ajoute que les joueurs vétérans préfèrent en majorité jouer avec d'autres joueurs vétérans d'un âge proche. Mathieu Ternault précise qu'un sondage avait été fait en 2019 par Antoine Canonne avec un résultat favorable à une séparation mais que suite au Covid, le projet avait été reporté.

Alexis Cahen relève que cette proposition rejoint celles de l'ECU et de la FIDE de séparer les catégories +50 et +65. Bachar Kouatly souligne qu'il y a une distorsion, car l'ECU et la FIDE accordent des titres, mais pas la FFE. Jordi Lopez répond que la FFE pourrait décerner des titres Seniors+ et Vétérans, mais s'interroge sur le cas des joueurs de ces catégories qui participeraient au National ou à l'Accession.

Bachar Kouatly demande si les vétérans pourront jouer dans l'open +50. Loriane Lebreton estime qu'il ne faut pas autoriser cela car les catégories sont délimitées par 2 âges.

VOTE N°6

Il est proposé d'approuver la séparation des tournois Vétérans et Seniors+ pour le championnat de France 2023 et de donner délégation à la commission technique pour modifier en conséquence le règlement A01.

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Départ de Bachar Kouatly à 17h22 qui donne sa voix et celle de Marc Gatine à Patrick Lauféron.

2. Attribution des finales groupées 2023

En préambule, Éloi Relange indique que la FFE a diffusé un calendrier de candidatures avec des dates limites, sans cahier des charges technique. L'idée était qu'un premier contact soit fait par un club organisateur auprès du directeur technique fédéral afin qu'un échange puisse permettre d'évaluer dans un premier temps la possibilité ou non d'une candidature ; ceci afin d'éviter une perte de temps de la part de potentiels organisateurs non retenus.

Il présente la candidature de La Roche-sur-Yon qui a fourni un dossier détaillé sur les excellentes conditions de jeu proposées, et qui ne nécessitent pas de financement fédéral. Le seul bémol est une modification des dates initialement prévues : la ville ne pouvant accueillir la manifestation sur le week-end des 25 & 26 juin, elle propose un report d'une semaine sur le week-end des 1^{er} & 2 juillet.

Jordi Lopez explique que le regroupement de ces compétitions évite un certain stress à l'approche de ces événements, par rapport à l'attribution d'organisation pour chacune des coupes. Matthieu Vieira approuve et ajoute que la diversité des lieux contribue à rendre la saison plus stimulante.

VOTE N°7

Il est proposé d'organiser les finales groupées (Parité, Top 12 F, Loubatière, Coupe de France) à La Roche-sur-Yon (85) les 1^{er} et 2 juillet 2023, modifiant le calendrier en conséquence.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

3. Attribution de la finale des scolaires 2023

Éloi Relange explique que cette compétition sera particulièrement importante cette année en raison du lancement de Class'Échecs en 2022. Il estime qu'une montée en puissance de la participation aux championnats départementaux et académiques scolaires est envisageable.

Émily Minaud présente aux membres du comité directeur la candidature du club de Lons-le-Saunier pour accueillir cette compétition à Montmorot (39). Elle précise que ce lieu a déjà accueilli une finale scolaire, la coupe Loubatière et la coupe 2000, et met en avant l'avantage d'avoir un seul lieu avec hébergement, restauration et salle de compétition.

Elle souligne les points importants de la candidature, notamment la volonté de mettre l'accent sur la communication de l'événement, comme c'était déjà le cas pour les éditions précédentes organisées. Elle détaille un budget prévisionnel et indique que la participation de la FFE reste inchangée par rapport aux années précédentes.

VOTE N°8

Il est proposé d'organiser la finale du championnat de France des Écoles à Montmorot (39) du 16 au 18 juin 2023, modifiant le calendrier en conséquence.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

4. Attribution de la finale du Trophée Roza Lallemand

Éloi Relange rappelle la volonté forte de la fédération de valoriser davantage cette compétition.

Mathieu Ternault explique avoir effectué plusieurs visites de lieux dans Bordeaux avant d'être mis en contact avec la cité scientifique, CapSciences, qui a manifesté son intérêt. Les dates resteraient celles fixées actuellement au calendrier fédéral. Les locaux sont situés au centre de Bordeaux, la mise à disposition serait quasi gratuite (à l'exception des frais du personnel de sécurité). Plusieurs espaces existent pour la retransmission et l'analyse, pour accueillir du public, ainsi qu'un espace de repos.

Mathieu Ternault ajoute que c'est une belle opportunité pour valoriser cet événement et pour discuter de nouveaux partenariats. Il précise qu'aucun club n'est encore fixé comme organisateur mais que beaucoup sont candidats.

Éloi Relange félicite et remercie Mathieu Ternault pour sa proposition, en soulignant que l'événement pourra permettre de renforcer le dynamisme des échecs dans la région.

VOTE N°9

Il est proposé d'organiser la finale du trophée Roza Lallemand 2023 à Bordeaux (33).

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Avec le Trophée Roza Lallemand et le championnat de France des écoles organisés tous les 2 sur ce week-end, plusieurs membres du comité directeur se questionnent sur le placement du comité directeur ce même week-end du 17 et 18 juin 2023.

Émily Minaud indique que l'Échiquier Lédonien se propose pour accueillir le comité directeur en même temps que le championnat de France scolaire dans la salle du conseil d'administration du lycée agricole hôte de la compétition. Mathieu Ternault s'inquiète néanmoins de la question de la représentation de la fédération au trophée Roza Lallemand et de son impact en termes d'image notamment vis-à-vis de partenaires institutionnels.

Une discussion sur un possible décalage de date du comité directeur de juin. Face aux diverses suggestions, Didier Fretel propose que le bureau revienne vers les membres pour des propositions de modification qui seraient soumises au vote par voie électronique.

5. Attribution du Top 16

Éloi Relange présente la proposition de la ville et du club de Chartres, indiquant qu'il s'agit d'une grosse volonté de la ville. Il précise que les conditions seront identiques à la dernière fois, avec en ajout la possibilité d'utiliser les infrastructures de la ville (espaces publics, théâtres, cinémas...) pour y diffuser massivement les Échecs.

Éloi Relange souligne le fort développement du club de Chartres ainsi que la bonne organisation de leur part des événements précédents, et estime que la candidature répond parfaitement aux attentes de la FFE.

VOTE N°10

Il est proposé d'organiser le Top 16 2023 à Chartres (28).

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

6. Modification du mode de nomination du directeur Top 16

Jordi Lopez présente cette proposition de modification de règlement, qui consiste à ce que le comité directeur nomme le directeur du Top 16 à la place de la commission technique actuellement. Il précise qu'il s'agit d'aligner le Top 16 sur les deux autres principales compétitions fédérales que sont les championnats de France jeunes et adultes, où la direction du championnat est désignée par le comité directeur.

VOTE N°11

Il est proposé de rédiger ainsi les 2 premiers alinéas de l'article 2.1.a du règlement A02 :

« La Commission Technique Fédérale désigne en début de saison une personne chargée de la direction de Nationale de la N1 à la N3. Le Comité directeur désigne la personne chargée de la direction du Top 16. »

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Jordi Lopez a été nommé directeur du Top 16 par la commission technique, mais après cette modification du règlement, il est préférable que le comité directeur confirme sa nomination.

VOTE N°12

Il est proposé de confirmer la nomination de Jordi Lopez comme directeur du Top 16.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

7. Demande de dérogation du festival de Dieppe

Comme depuis plusieurs années, le club de Dieppe a déposé une demande de dérogation conformément à l'article 1 du règlement R03 - Compétitions homologuées, afin d'organiser son festival du 19 au 27 août 2023, soit pendant les mêmes dates que le championnat de France.

Dieppe indique n'avoir pas de solutions pour le faire à une autre date. Éloi Relange estime que la dérogation est acceptable car ce lieu se trouve loin de l'Alpe d'Huez (où se déroule le Championnat de France 2023). Il considère donc qu'il n'existe pas de véritable concurrence entre les deux événements.

Pierre Leblic relève que cela fait plusieurs années qu'on déroge pour Dieppe : pour lui, cela signifie que le règlement n'est pas bon. Il trouve que si la dérogation est accordée à Dieppe, il faudra accepter les demandes d'autres tournois. Aussi, il propose plutôt de modifier le règlement en disant qu'on peut faire des tournois pendant le championnat de France, quitte à revenir en arrière si l'incidence est trop forte sur la participation au Championnat de France.

Éric Le Rol pense que le risque financier est sérieux. Sébastien Peter est d'accord, estimant que les joueurs prendront en compte le coût financier du déplacement aux tournois.

Loriane Lebret estime qu'organiser un nouveau tournoi pendant le championnat de France est plus risqué pour l'organisateur que pour la fédération. Éloi Relange confirme que l'idéal serait de rendre le championnat tellement attractif que personne ne songerait à le concurrencer.

Didier Pascal est en désaccord et rappelle que les ligues professionnelles italiennes de football ne jouent pas pendant la période de la coupe de Monde au Qatar bien que leur sélection nationale ne se soit pas qualifiée. Il estime que le calendrier fédéral prime sur le calendrier des tournois des clubs et que c'est à ces derniers de s'y adapter. Il est rejoint par Laurent Nouhaud qui pense qu'il y a un risque de banaliser le championnat de France si on accepte d'autres tournois pendant le Championnat de France.

Didier Fretel relève que cette année, le Championnat de France coïncide avec le dernier week-end d'août très prisé des clubs pour leurs tournois de rentrée, et considère que ces derniers ont besoin de ces tournois localement pour dynamiser leur structure et apporter des financements. Jordi Lopez remarque que cela est possible à d'autres moments dans le calendrier ; il juge que les organisateurs ne sont pas incités à trouver de nouvelles dates plus convenables avec le système de dérogation.

Marion Penalver propose de garder le système en l'état pour cette saison, car les délais sont restreints pour les organisateurs de compétitions, mais suggère qu'une réflexion soit menée en mars pour modifier le règlement pour 2024.

Matthieu Vieira pense qu'une distinction doit peut-être se faire entre les tournois à cadence lente qui durent plusieurs jours pendant le championnat de France et les tournois rapides. Il estime que si des joueurs font un tournoi rapide sur un samedi après-midi pendant le championnat de France à 600 km, il n'y a aucune concurrence ce qui est différent d'un tournoi long se déroulant aux mêmes dates. Il pense que si les tournois longs ne doivent pas être autorisés, on peut être plus souple avec les tournois rapides. Didier Fretel pense que cela pourrait être étendu aux tournois de 2 jours même en cadence lente.

Éloi Relange est sensible à la proposition de Matthieu Vieira. Il propose de voter d'abord pour Dieppe lors de ce comité directeur, puis de modifier le règlement en mars prochain sans dérogation ni exception.

VOTE N°13

Il est proposé de se prononcer sur la demande de dérogation du festival de Dieppe (76) pour être homologué durant le championnat de France d'août 2023.

Pour : 16

Contre : 3 Alexis Cahen, Émily Minaud, Didier Pascal

Abstention : 1 Matthieu Vieira

8. Règlement scolaire pour les académies constituées d'un département

Matthieu Vieira explique qu'Alain Saint-Arroman, directeur des championnats scolaires, a alerté le bureau fédéral d'une difficulté rencontrée pour l'organisation d'une phase départementale du championnat scolaire à Paris. Il explique qu'en raison de largesses contraires au règlement permises depuis plusieurs années, aucune phase départementale n'était organisée à Paris depuis plusieurs années car Paris est une académie composée d'un seul département.

Alain Saint-Arroman a souhaité appliquer le règlement national cette année pour qu'un championnat scolaire départemental ouvert à tous soit de nouveau organisé avant la phase académique. Toutefois, bien que plusieurs responsables locaux mettent leur énergie pour l'organisation d'une phase départementale, il apparaît que des contraintes locales rendent difficile une application dès cette année.

Matthieu Vieira suggère donc de donner pour cette année pouvoir au directeur des championnats scolaires d'accorder exceptionnellement des dérogations aux académies comportant uniquement un département.

VOTE N°14

Il est proposé d'autoriser cette saison l'organisation d'une seule phase pour les championnats scolaires dans les académies constituées d'un seul département.

Pour : 19

Contre : 1 Éric Le Rol

Abstention : 0

9. Fin du Challenge Blitz

Éloi Relange explique que le challenge Blitz avait été créé du temps du partenariat avec BNP Paribas. Depuis, cette compétition est en baisse sur les dernières années avec moins de clubs et de ligues participants. Jordi Lopez précise que la possibilité d'homologuer des tournois Blitz FIDE a amoindri l'intérêt du challenge Blitz : les clubs organisent désormais des tournois de blitz homologués pour le Élo FIDE.

Éloi Relange indique que le challenge a été suspendu en début de saison pour toutes ces raisons et propose d'y mettre fin.

VOTE N°15

Il est proposé de mettre fin au Challenge Blitz BNP Paribas.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

DIRECTIONS ET COMMISSIONS

1. Commission Santé Social Handicap : présentation des travaux

Éloi rappelle son souhait que le comité directeur puisse être un lieu d'échange sur les travaux des commissions. Il remercie Franck Droin d'avoir accepté de venir présenter les actions que mène la commission Santé Social Handicap (SSH) et le félicite pour ses nouvelles responsabilités à l'ECU et à la FIDE.

Franck Droin rappelle en préambule que le sujet va devenir de plus en plus porteur dans les années à venir. Il présente les membres de la commission SSH, au nombre de 15 actuellement, et précise que cette organisation devrait être modifiée dans les prochains mois. Il souhaite notamment proposer l'arrivée de Xavier Perret, président du conseil d'administration de GRDF, et que Laurent Nouhaud qui s'investit très fortement dans le travail de la commission en prenne le poste de secrétaire. Il aura par ailleurs des entretiens avec chaque membre dans le courant du mois de décembre pour échanger sur l'investissement à venir.

Il indique qu'après un an de travail, la commission est fière de ses premiers résultats même si cela n'est que le début. La commission s'est fixée deux objectifs majeurs qui sont de participer à l'augmentation des licenciés et de faire ruisseler sur les clubs de nouvelles ressources. Franck Droin présente les 8 programmes qui structurent toute la commission, et notamment les 4 qui ont déjà été lancés :

- *Infinite*, qui est un programme en partenariat avec la FIDE pour évaluer comment le jeu d'Échecs peut aider à faire progresser des enfants de 6 à 13 ans atteints de troubles autistiques sérieux, comment le jeu d'échecs peut aider à faire progresser ces enfants. 3 centres en Île-de-France sont pour l'heure concernés ainsi qu'un centre en Guyane, et ce programme pourrait se développer davantage notamment avec le soutien de la région Île-de-France ;
- *2^e cerveau*, qui vise à l'amélioration de l'alimentation des enfants. Une première conférence a eu lieu à Agen avec Virginie Dubois, membre de la commission et nutritionniste ;
- L'échiquier de la vision, avec un soutien de Mutualia à l'organisation du championnat du monde des déficients visuels organisé à Castelnau ;
- *La tête et les jambes*, coordonné par Laurent Nouhaud, qui est un programme d'interventions dans des maisons de sport santé autour de Nantes, sur des ateliers qui mêlent Échecs et sport physique.

Franck Droin présente les partenaires financiers déjà conclus, AESIO Mutuelle et Mutualia, et est optimiste quant à la possibilité de trouver d'autres partenaires en 2023. Il ajoute que 4 programmes seront lancés : *Zen, Échecs aux handicaps, Nouvelle partie et Seul ? On joue.*

Pierre Leblic s'étonne de l'absence des organes déconcentrés sur ces dossiers et estime que les ligues devraient être plus impliquées sur ces sujets via une déclinaison régionale des programmes.

Franck Droin évoque également des collaborations soutenues par le Fonds Social Européen (FSE) qui vise à la création d'emploi pour les moins de 30 ans. Ainsi, 10 jeunes femmes réfugiées ukrainiennes accompagnées par l'association Aurore sont actuellement formées pour devenir animatrices d'Échecs. Il précise que le projet a une dimension européenne (requis par le FSE) puisque 50% de ces jeunes femmes partiront dans d'autres pays européens.

Franck Droin conclut en expliquant les prochaines étapes pour les années 2023 et 2024. Éloi Relange adresse ses vives félicitations à Franck Droin pour son travail et celui de la commission SSH. Il relève que l'intérêt suscité dans l'univers des Échecs par ces programmes est très important et que ces premiers financements permettent d'en envisager d'autres. Il salue enfin la reconnaissance internationale de notre stratégie, via la nomination de Franck Droin dans les commissions de l'ECU et de la FIDE.

Seconde journée, dimanche 20 novembre 2022

Nom et Prénom	Présent	Donne pouvoir à
CAHEN Alexis		<i>Sébastien Peter</i>
DELORME Laurie (<i>vice-présidente</i>)		<i>Loriane Lebre</i>
FRETEL Didier (<i>secrétaire général</i>)	x	
GATINE Marc		<i>Bachar Kouatly</i>
GAUTIER Joël		<i>(absent non représenté)</i>
HOUARI Larbi		<i>(absent non représenté)</i>
KOUATLY Bachar	x	
LAUFERON Patrick	x	
LEBLIC Pierre	x	
LEBRET Loriane (<i>membre du bureau</i>)	x	
LE ROL Éric	x	
MACARD Olivier		<i>Éloi Relange</i>
MILLIET Sophie		<i>(absente non représentée)</i>
MINAUD Émily	x	
MULLON Jean-Baptiste (<i>vice-président</i>)		<i>Éloi Relange</i>
NOUHAUD Laurent	x	
PASCAL Didier (<i>trésorier adjoint</i>)	x	
PENALVER Marion	x	
PETER Sébastien	x	
RELANGE Éloi (<i>président</i>)	x	
STEINFELD Jean-Alain		<i>Didier Fretel</i>
TERNAULT Mathieu	x	
VIEIRA Matthieu (<i>membre du bureau</i>)	x	
WOLFANGEL Jocelyne		<i>(absente non représentée)</i>

Yovann Gatineau, stagiaire au siège fédéral, et Baptiste Hubert, salarié du siège fédéral, assistent à la séance.

DÉVELOPPEMENT

1. Présentation du bilan d'Aya Communication

Éloi Relange rappelle que le comité directeur de mars dernier avait approuvé la conclusion d'un contrat avec l'agence AYA Communication, spécialisée dans les relations presse. Il explique avoir invité Alexandre Borreil, en charge de notre fédération, pour venir faire le bilan du travail sur l'année.

Alexandre Borreil rappelle tout d'abord les objectifs qui avaient été définis : amplifier les actions de la fédération, présenter les Échecs comme un sport auprès du grand public et développer la communication sur les événements locaux. Il présente les temps forts de 2022 et souligne la très bonne couverture :

- des performances françaises dans les grandes compétitions tels que les titres mondiaux chez les jeunes ;
- de l'obtention de la délégation et des apports pour notre discipline de cette reconnaissance ;
- du lancement du programme Class'Échecs : à ce sujet, il explique que la stratégie est de porter le sujet région par région à travers le déploiement opérationnel en contactant des médias locaux (France Bleu, TV régionale, journal local) pour des remises de kits à des écoles (Marseille et Toulouse en ce moment).

Il relève par ailleurs que la presse spécialisée s'est montrée également très intéressée par des sujets comme le lancement du programme Infinite par la commission SSH ou la thématique de l'intelligence artificielle lors du partenariat FFE avec Microsoft Azure pour la préparation des équipes de France.

Il évoque le temps fort « grand public » qu'a constitué l'affaire Niemann, avec notamment un passage d'Éloi Relange dans l'émission C à vous sur France 5 sur un créneau à plusieurs millions de spectateurs. Malgré le sujet quelque peu regrettable, il relève un point positif : les médias se rendent compte des enjeux de performance et financiers dans les Échecs, ce qui contribue à renforcer l'idée que les Échecs sont un sport.

Il souligne également la vidéo de Konbini sur une jeune licenciée de Nomad, Leila Saci : avec près d'un million de visionnages sur les différentes plateformes (Facebook, Twitter, YouTube), elle a eu de fortes retombées pour donner envie aux jeunes de pratiquer les échecs. Il relève notamment des commentaires très positifs sur cette vidéo.

Il détaille quelques chiffres pour notre fédération depuis le 9 février (hors affaire Niemann) : 120 retombées médias, 12 passages TV, 15 passages radio et 3 dépêches AFP (qui sont décisives puisque reprises très facilement par de nombreux médias). Enfin, il propose quelques pistes de travail pour l'année suivante, notamment sur des premiers bilans de certaines opérations (Infinite, Class'Échecs) et il l'espère sur de nouvelles performances des jeunes talents français.

Pierre Leblic constate avoir des difficultés pour mobiliser des journalistes locaux par exemple de l'antenne régionale France 3 lors d'événements pourtant majeurs tels que les championnats d'Occitanie Jeunes qui réunissent 300 joueurs. Alexandre Borreil lui propose de le contacter pour la prochaine édition afin de l'aider à avoir une couverture médiatique pour l'événement.

Mathieu Ternault va dans le même sens et considère qu'il faut donner des outils et des moyens aux ligues, car il y a là un levier très puissant au-delà de la communication fédérale. Alexandre Borreil approuve totalement, il indique que cela a par exemple mis en place avec la rédaction d'un communiqué de presse type pour les clubs afin qu'ils puissent mettre en valeur leurs jeunes qualifiés au championnat de France. Il souligne que ce travail est à poursuivre, afin d'aider aussi les ligues et comités dans la promotion de leurs événements.

Bachar Kouatly demande des précisions sur le programme Infinite. Éloi Relange répond qu'il a été présenté la veille par Franck Droin mais que Bachar Kouatly avait effectivement dû s'absenter. Il indique que c'est un programme de la FIDE pour une étude avec des instituts médicaux-éducatifs sur les bienfaits du jeu d'Échecs pour des enfants atteints de troubles autistiques.

Bachar Kouatly demande combien de personnes travaillent chez AYA et le budget annuel pour la fédération. Alexandre Borreil répond que l'agence a démarré à 3, mais qu'ils sont désormais 2. Éloi Relange ajoute que le coût de la prestation est de 24 k€. Il remercie Alexandre Borreil pour son intervention et indique que la présentation du budget prévisionnel au prochain comité directeur sera l'occasion d'évoquer la poursuite ou non de la mission.

DIRECTIONS ET COMMISSIONS

2. Direction Nationale de l'Arbitrage : proposition de modification du règlement intérieur

Loriane Lebret présente les principales propositions de modification du règlement et tient à remercier Julien Clarebout, directeur des règlements pour son travail.

Jusqu'à présent, la DNA pouvait sanctionner des joueurs en cas de forfait sans avoir prévenu et sans justificatif. Suite à une conciliation au CNOSF, des mises à jour du règlement apparaissent nécessaires afin de se mettre en conformité avec les préconisations de celui-ci. Le nouveau règlement prévoit désormais que le directeur juridique continue de collecter les forfaits non justifiés et en cas de répétition transmettra à la commission fédérale de discipline.

Éloi Relange s'inquiète d'un éventuel engorgement de la commission de discipline avec ces forfaits à la dernière ronde. Loriane Lebret répond que ce ne sont pas des cas si fréquents. Matthieu Vieira ajoute que dans le cadre de la révision du règlement disciplinaire, l'idée serait que les affaires de forfait ne fassent pas l'objet d'une instruction, qui est chronophage, mais de se calquer sur des fédérations classiques où ces dossiers passent de manière assez automatique.

Loriane Lebret ajoute que la DNA garderait un pouvoir de sanction envers les arbitres et les formateurs d'arbitres suite à des signalements. Elle précise que la DNA se réserverait le droit de transférer à la commission de discipline pour des cas complexes. En réponse à une question de Bachar Kouatly, Matthieu Vieira rappelle que c'est le CNOSF qui traite les appels suite aux sanctions données.

Loriane Lebret rappelle qu'il existe actuellement une passerelle entre le titre d'arbitre UNSS et celui d'arbitre jeune. Or, le titre d'arbitre UNSS ne nécessite pas d'attestation de stage pratique contrairement à celui d'arbitre jeune FFE. Il en découle la possibilité pour certains jeunes de devenir arbitre club (AFC) sans jamais n'avoir eu d'attestation de stage pratique. En conséquence, la DNA propose de déplacer l'attestation de stage pratique lors du passage du titre d'arbitre jeune vers celui d'arbitre club.

Elle évoque enfin quelques points de précisions du règlement intérieur, notamment sur les conditions pour devenir arbitre formateur et la possibilité pour la DNA de retirer cette habilitation en cas de manquements.

Elle précise enfin que la DNA a profité de cette modification pour réécrire certains passages de manière plus inclusive. En l'absence d'autres questions, Éloi Relange soumet ce nouveau texte au vote.

VOTE N°16

Il est proposé d'approuver le règlement intérieur de la Direction Nationale de l'Arbitrage tel qu'il a été présenté.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

3. Remplacement de l'Instructeur fédéral Pierre Leblic

Matthieu Vieira rappelle que Pierre Leblic était jusqu'à présent instructeur fédéral, et est désormais entré au comité directeur. Bien qu'il n'existe pas d'incompatibilité au regard des règlements, il a été souhaité par souci d'éviter toute suspicion de conflit d'intérêt qu'il soit remplacé au poste d'instructeur.

La candidature de Virgile Chanel est proposée : actuellement membre de la commission de discipline, il est par ailleurs avocat et joueur d'Échecs. Matthieu Vieira précise que Jean-Yves Gaillet reste également instructeur, pour gérer les situations dans le cas où l'instructeur « principal » ne pourrait remplir sa mission.

Éric Le Rol ajoute qu'il faut remercier Pierre Leblic pour le travail qu'il a accompli.

VOTE N°17

Il est proposé d'approuver la nomination comme Instructeur fédéral de Virgile Chanel.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

4. Commission de discipline : modification de composition

Dans la foulée de cette nomination, Didier Fretel informe qu'en conséquence de cette nomination, Virgile Chanel n'est plus membre de la commission de discipline, cette fonction étant bien sûr incompatible avec celle d'instructeur.

5. Commission d'appel : modification de composition

Ce point est retiré de l'ordre du jour et sera traité en mars.

6. Commission Scolaires : modification de composition

Éloi Relange informe le comité directeur que Dominique Ruhlmann a souhaité quitter la commission Scolaires mais qu'il reste impliqué en rejoignant la commission mixte FFE/UNSS.

HAUT-NIVEAU

1. Préparation des équipes de France Femmes

Éloi Relange présente en l'absence de Jean-Baptiste Mullon le diaporama préparé par ce dernier. Le constat a été fait que notre équipe féminine, composée de joueuses compétitives et fortes, a performé en dessous des attentes dans les récentes compétitions par équipes notamment lors des Olympiades où elle était en tête après 4 rondes avant que deux défaites ne mettent à mal le reste de la compétition.

Il explique qu'il y a eu une réflexion pour soutenir cette équipe et qu'il était important de proposer des leviers pour améliorer les conditions de performance. Un projet a donc été travaillé avec une préparatrice mentale spécialisée auprès des sportifs de haut-niveau, qui a déjà travaillé avec nos jeunes en 2010 et travaille régulièrement avec Maxime Vachier-Lagrave. Le programme porte sur une série d'entretiens individuels avec les joueuses afin de notamment comprendre le groupe, leurs attentes, ce qui avait été manquant lors des

Olympiades pour rebondir après la défaite... Cela serait suivi d'un bilan écrit avec des préconisations auprès de la direction technique fédérale.

Éloi Relange précise que la préparatrice mentale garantit bien évidemment une confidentialité totale des informations collectées dans ce cadre. Il souhaite que ce projet puisse démarrer rapidement car la prochaine échéance est en novembre 2023 avec le championnat d'Europe par équipes.

Il indique que les joueuses ont été consultées avant la présentation en comité directeur et que sur les 5 interrogées, 4 ont eu un avis très favorable, une n'ayant pas répondu pour le moment. Patrick Lauféron demande qui sont les joueuses concernées, il lui est répondu qu'il s'agit de celles ayant participé aux Olympiades à Chennai (une joueuse supplémentaire sera contactée si la 5^e ne répond pas). Le coût global de la prestation (entretiens et rapport complet) est de 5 040 € TTC.

Bachar Kouatly demande le CV de la préparatrice mentale. En réponse, le site de la préparatrice avec ses références est parcouru au vidéo-projecteur. Éloi Relange rappelle que cette personne a été choisie pour son expérience sur les Échecs et que ses références sont idéales.

Bachar Kouatly demande si cela vaut vraiment la peine pour un simple état des lieux, et si l'enveloppe budgétaire va augmenter plus tard. Éloi Relange estime qu'il est difficile d'évaluer précisément l'apport du coaching mental car la performance dépend aussi d'autres facteurs, mais que des bénéfices existent de manière certaine. Il considère qu'un premier état des lieux sans engagement est important. Il attend simplement les résultats de cette opération auprès des joueuses qui devront être reconsultées après le déroulé du projet sur leur satisfaction avant d'ensuite aviser pour continuer ou non cette collaboration si cela s'avère utile.

Didier Pascal dit qu'on peut employer le terme « d'audit » si cela est plus clair : la suite éventuelle de la collaboration peut avoir différentes options. Matthieu Vieira ajoute qu'un audit n'est pas forcément suivi d'une prestation annuelle, même en cas de résultat satisfaisant de celui-ci. Bachar Kouatly préfère l'utilisation du mot audit pour définir le projet.

VOTE N°18

Il est proposé d'approuver le projet de coaching mental de l'équipe de France Femmes.

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

2. Plan de performance pour les équipes de France Jeunes & modalités de sélection

Éloi Relange présente là encore ce dossier qui a été porté par Jean-Baptiste Mullon en l'absence de ce dernier. Il fait le constat qu'aujourd'hui la Fédération n'apporte pas grand-chose aux jeunes de haut niveau et explique que la situation budgétaire permet d'envisager un fort financement pour l'année 2023, qui semble nécessaire pour structurer l'entraînement Jeunes pour les années à venir, en s'inscrivant dans les objectifs de la délégation d'aller chercher des médailles à l'international.

Il explique que le projet est de proposer à une soixantaine de jeunes des catégories U8 à U18 de pouvoir intégrer un pôle de formation organisé autour de 3 groupes : Élite, Espoir et Accession. L'ensemble des jeunes sélectionnés bénéficieraient d'un suivi annuel avec notamment 30 séances d'1h de cours et un site développé pour l'occasion permettant d'accéder à des exercices pour permettre un suivi de la progression. Un stage sur 5 jours dans une structure sportive réunirait l'ensemble des entraîneurs et des jeunes une fois par an. La

participation à ces collectifs serait gratuite pour les membres des groupes Élite et Espoir, et payant pour les jeunes sélectionnés en Accession avec un financement possible par les ligues et les comités.

Les membres des groupes Élite et Espoir participeraient selon le choix du sélectionneur soit au championnat du Monde, soit au championnat d'Europe, ou aux deux. Les membres du groupe Accession participeraient au championnat de l'Union Européenne.

Éloi Relange indique que le budget prévisionnel de ce projet est de 40 000 €, comprenant notamment l'organisation du stage, la formation continue des jeunes, ainsi que la rémunération d'un sélectionneur. Il précise que les ligues seront incitées à organiser des rassemblements de jeunes (événement, tournoi) et qu'un membre de la direction nationale vienne pour procéder à des détections. Laurent Nouhaud indique que dans sa ligue, il n'y a pas forcément de stage pour des jeunes performants mais plutôt un suivi déjà à l'année. Éloi Relange répond que l'essentiel est d'avoir un bon dialogue entre les ligues et le sélectionneur.

Bachar Kouatly demande si le budget se base sur le financement ministériel. Éloi Relange répond que l'ANS n'apporte pour l'heure pas de financement haut-niveau, car la reconnaissance comme discipline de haut-niveau est distincte de la délégation et n'a pas encore été accordée à la Fédération. Il ajoute que c'est un travail institutionnel qui est mené par l'équipe dirigeante fédérale, mais précise que ces attributions n'ont lieu qu'avant les jeux olympiques.

Ce plan de performance doit être couplé avec un plan de structuration d'un pôle d'entraîneurs nationaux. Cela a commencé par le séminaire organisé en septembre avec Ramachandran Ramesh et Romuald de Labaca, avec un retour très positif des entraîneurs. La volonté est que ce travail puisse se poursuivre, notamment en groupe, via des formations continues à l'année sur le coaching, la préparation mentale mais aussi la prévention des violences sur les mineurs.

Didier Pascal fait le constat que les entraîneurs ne font pas plusieurs compétitions d'affilée, ce qui amène à un manque de retours pertinents sur les bilans des championnats internationaux et le suivi à long terme. Éloi Relange souhaite que les prochains appels à candidatures pour le staff d'entraîneurs soient lancés pour 2 ans, pour qu'il y ait une continuité. Matthieu Vieira remarque que ces postes d'encadrement des jeunes existent dans de nombreuses fédérations soit comme salariés, soit comme CTS (conseillers techniques sportifs, fonctionnaires du Ministère mis à disposition des fédérations). Cela permet justement d'assurer une continuité dans l'encadrement sur plusieurs années. Éloi Relange indique que le « remaniement des CTS » a été reporté d'un an par le ministère : les postes seront ouverts vers mars 2023 et seront pourvus pour septembre 2023.

Éloi Relange évoque enfin le sujet des sélections des équipes de France Jeunes. Il rappelle qu'actuellement, bien que ce ne soit écrit dans aucun règlement, les champion(ne)s sont automatiquement qualifiés pour le championnat d'Europe et le championnat du Monde et invités aux frais de la FFE.

Il explique que cette réorganisation des sélections vient modifier ce fonctionnement. Dans le cadre de ce plan de performance, la proposition est de n'inviter les champions de France qu'au championnat d'Europe et de réserver la qualification pour le championnat du Monde à une liste de jeunes sélectionnés.

Didier Pascal acquiesce, relevant que sur ces dernières années, les succès aux championnats internationaux jeunes viennent majoritairement de joueuses et joueurs qui n'ont pas été champions de France. Matthieu Vieira évoque aussi le cas des filles qui choisissent de jouer en catégorie Mixtes, renonçant au titre de championne de France, comme Juliette Cornileau et Manon Schippke cette année en U16.

Bachar Kouatly rappelle que cette réflexion a été initiée lorsque Mathilde Choisy était responsable de la sélection des jeunes. Il insiste sur l'importance de la légitimité du sélectionneur qui doit être à part de la vie

politique échiquéenne, et sur la nécessité de lui laisser l'entière décision pour la sélection. Éloi Relange dit son accord et indique que c'est bien le profil recherché actuellement.

Pierre Leblic demande pourquoi conserver la sélection automatique des champion(ne)s de France au championnat d'Europe. Éloi Relange répond qu'il lui apparaît nécessaire de maintenir cette récompense pour les champion(ne)s.

VOTE N°19

Il est proposé d'approuver le principe de qualifier les Champion(ne)s de France Jeunes aux frais de la FFE pour les seuls Championnats d'Europe Jeunes et de réserver la sélection pour les Championnats du Monde Jeunes à la discrétion de la personne chargée de la sélection.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

DÉVELOPPEMENT

2. Point d'étape sur le projet Class'Échecs

Éloi Relange explique qu'il a souhaité faire un état des lieux du programme Class'Échecs et des perspectives pour la suite. Il rappelle qu'il y a eu plus de 2 700 écoles inscrites, alors qu'initialement le dispositif avait été prévu pour 500 écoles. Le succès du programme n'avait pas été anticipé, ce qui a été une vraie difficulté.

Pour autant, la Fédération a voulu absolument étendre le programme par rapport à ce qui était initialement prévu pour ne pas laisser plus de 2 000 écoles insatisfaites. Elle a donc sollicité les partenaires du projet pour une tranche supplémentaire mais également les ligues et les comités pour participer au financement de kits. 15 000 jeux ont été commandés par la Fédération qui a fait appel à l'entreprise d'insertion Atelier Sans Frontières pour effectuer la logistique. Ainsi, ce sont au total 1 500 écoles qui ont reçu un kit d'une valeur de 80 €.

Éloi Relange relève également qu'il y a eu une insatisfaction quant à la communication. C'est pourquoi la FFE vient de lancer l'outil informatique Class'Échecs Connect dont l'objectif est de répondre au besoin d'administration et de communication de tous les partenaires. Les écoles pourront suivre l'avancement des livraisons, les ligues et les CDJE pourront quant à eux voir quelles sont les écoles de leur secteur et se mettre en lien avec elles.

À partir d'environ mars 2023, la FFE mettra l'accent sur les écoles qui ont déjà reçu un kit. Pour les nouvelles écoles, l'inscription se fera en continu via la plateforme Connect qui permettra aux écoles de savoir quel cofinancement les différents partenaires souhaitent apporter.

Questionné par Bachar Kouatly, Éloi Relange précise que c'est l'entreprise DataPix, créée par Vincent Verhille (président du club de Sautron) qui a conçu le site Class'Échecs Connect. Le système de programmation a permis un développement extrêmement rapide, par une personne connaissant très bien l'éco-système Échecs.

COMPÉTITIONS

10. Attribution du Rapide & Blitz 2023

Éloi Relange accueille Jean-Claude Moingt qui vient présenter la candidature d'Asnières-sur-Seine pour l'organisation du championnat de France Rapide & Blitz 2023. Ce dernier rappelle que le club du Grand Échiquier a déjà organisé avec succès ces internationaux sur 2 jours la saison passée aux Pyramides. Le même lieu ne pouvant accueillir cette année en raison de travaux et d'évènements déjà programmés, Jean-Claude Moingt explique avoir sollicité la ville d'Asnières-sur-Seine pour organiser cet évènement à l'Espace Concorde, en plein centre-ville. Il précise que la salle est d'une capacité équivalente à celle de l'an dernier et que pour anticiper une forte participation, un gymnase juste à côté pourrait être utilisé.

Il souligne que la ville d'Asnières s'occupera de la communication presse, point faible de l'édition précédente, ainsi que de la logistique (décoration, installation d'écrans pour la retransmission des parties...). Le club garantit les prix sans demander une participation financière à la fédération (cette dernière mettant à disposition les jeux), et si la FFE l'approuve, Jean-Claude Moingt propose d'attribuer comme la saison passée les titres de champions de France rapide (chez les adultes et les jeunes).

Éloi Relange précise que le titre de championne de France rapide ne serait dans tous les cas pas attribué, car il est du ressort du trophée Roza Lallemand.

Jean-Claude Moingt indique que la date privilégiée par la FFE est le week-end du 24 & 25 juin 2023, et que cela sera confirmé la semaine suivante suite à une réunion technique à venir avec les services municipaux.

Éloi Relange remercie Jean-Claude Moingt pour sa présentation et après son départ propose de passer au vote.

VOTE N°20

Il est proposé de confier l'organisation des Internationaux de Rapide et Blitz 2023 au club d'Asnières - Le Grand Échiquier.

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

DÉVELOPPEMENT

3. Refonte des Labels Clubs

Didier Pascal fait un point d'avancement sur le projet de refonte des labels clubs. Après un rappel des objectifs qui avait été assignés au projet, il explique que le projet, plus complexe qu'il n'y paraît, a pris du retard pour plusieurs raisons, citant notamment l'absence de consensus au sein du groupe de travail sur les bénéfiques et les modalités d'obtention de ces labels, et son manque de temps en tant que chef de projet. Laurent Nouhaud en tant que membre du groupe de travail abonde, expliquant qu'il y a un certain antagonisme entre un « label pour tous » et un « label pour toujours les mêmes ».

Afin de remédier à ce dérapage du calendrier, Didier Pascal propose de restreindre la réflexion au sein du groupe de travail sur deux labels :

- l'un sur l'accueil tous publics à l'image du label « ville active et sportive » délivré par l'Association des Maires de France. Didier Pascal rappelle que chaque année, seuls 30 % des primo-licenciés restent d'une année à l'autre, des chiffres qu'il estime bien différent d'autres fédérations ;

- le second sur le scolaire, en raison de l'accent mis sur Class'Échecs et ce afin d'aider les écoles à identifier des clubs référents autour d'elles.

Didier Pascal indique que l'objectif est désormais de pouvoir proposer au comité directeur de mars prochain une série de labels pour une présentation aux clubs suivie d'une mise en œuvre en septembre 2023. Il propose d'ici là de prolonger les labels actuels censés expirer au 31 décembre de cette année, jusqu'à la fin de la saison en cours. Laurent Nouhaud ajoute que de nombreux clubs utilisent ces labels pour améliorer leur dossier dans l'obtention de subventions.

VOTE N°21

Il est proposé de reconduire jusqu'au 31 août 2023 les labels (Formateur, Féminin et Handicap) actuellement existants décernés aux clubs.

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

4. Dotation aux nouveaux clubs

Didier Fretel rappelle qu'un document récapitulant les problématiques autour de ce sujet était présent dans les documents envoyés en amont. Au regard des nombreux points restants à examiner, il invite à ce que tous les élus consultent ce document s'ils ne l'ont pas déjà fait et que le sujet soit travaillé lors du comité directeur de mars.

ADMINISTRATION

1. Modalités du contrôle d'honorabilité

Éloi Relange rappelle que la Fédération s'est engagée au côté de l'ensemble du mouvement sportif dans une politique forte de prévention des violences notamment envers les mineurs, conformément aux politiques publiques portées par le Ministère des Sports. Dans ce cadre, le contrôle d'honorabilité est un dispositif qui vise à vérifier que les personnes qui interviennent auprès de mineurs dans les clubs n'ont pas d'antécédents judiciaires les en empêchant. La FFE doit pour se faire fournir auprès des services de l'État une liste des identités avec les nom et prénom à l'état civil ainsi que la date et le lieu de naissance. Il précise que sont en priorité visés tous les entraîneurs (y compris les bénévoles non titulaires d'un diplôme qui animent des cours auprès de mineurs) et les arbitres.

Il explique qu'actuellement, les présidents de clubs sont les seuls à pouvoir indiquer via leur espace Clubs les licenciés de leur structure qui doivent être soumis au contrôle d'honorabilité. Éloi Relange considère qu'il faut simplifier ce dispositif et indique qu'une modification technique est en cours pour que chaque licencié puisse également se déclarer sur le site fédéral comme personne soumise au contrôle d'honorabilité et renseigner les informations d'état civil nécessaires ou les corriger si nécessaire.

Il propose par ailleurs qu'au 1^{er} septembre 2023, les titres d'arbitres et d'entraîneurs (DIFFE/DAFFE/DEFFE) soient suspendus si son titulaire ne s'est pas soumis au contrôle d'honorabilité. Les personnes concernées ne seraient alors plus affichées sur le site fédéral comme titulaire du titre concerné.

Bachar Kouatly demande à ce que cette sanction soit appliquée pour les présidents qui ne se soumettront pas au contrôle d'honorabilité. Éloi Relange répond qu'il n'est pas possible pour la fédération de faire démissionner un président d'une autre association juridiquement indépendante. La seule solution serait de ne pas accepter le club comme membre de la fédération. Bachar Kouatly pense que la FFE doit insister et

relancer, quitte à perdre des clubs. Il est rejoint par Didier Fretel qui pense que pour les présidents, on pourrait imaginer un système bloquant à la réaffiliation du club en l'empêchant de prendre des licences si le président ne s'est pas soumis au contrôle d'honorabilité.

Matthieu Vieira répond que l'article L.212-9 du code du Sport est explicite en ce qui concerne le contrôle d'honorabilité pour les entraîneurs et arbitres, mais que cela est plus délicat concernant la notion de « dirigeant d'établissement d'activités physiques et sportives », notamment sur les fonctions que cela recoupe pour nos clubs. Il rappelle qu'il n'est pas légal d'imposer le contrôle d'honorabilité à des personnes qui n'y sont pas soumises. Éloi Relange propose à Matthieu Vieira de se renseigner auprès du Ministère afin de pouvoir présenter un point au comité directeur de mars 2023.

Éloi Relange précise que la communication à destination des arbitres et entraîneurs sur le nouveau dispositif démarrerait dès janvier 2023 pour la mise en œuvre effective au 1^{er} septembre.

VOTE N°22

Il est proposé d'approuver la suspension des titres d'arbitres et d'entraîneurs (DIFFE, DAFFE, DEFFE) en cas de non-respect des obligations du contrôle d'honorabilité à compter du 1er septembre 2023.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

2. Réforme statutaire : modalités de vote

Matthieu Vieira présente un diaporama au sujet de la réforme statutaire et des implications sur le futur mode de scrutin de la loi Sport promulguée en mars dernier. Il indique qu'il n'y a pas de vote formel pour ce comité directeur mais des arbitrages importants à faire avec l'ensemble des membres.

Il précise que cette présentation fait suite à deux réunions organisées par le CNOSE avec l'ensemble des fédérations sportives et le service juridique du Ministère des Sports. Ces échanges ont permis de discuter des impacts de la loi Sport et des très nombreuses questions que les Fédérations se posent sur des modalités de mise en place.

Il rappelle tout d'abord que les principales nouveautés instaurées par la loi Sport en matière d'élection dans les fédérations sportives :

2 sportifs de haut-niveau (SHN), 1 homme et 1 femme, siégeront dans les instances dirigeantes de la fédération. Ils seront désignés par une commission des sportifs de haut-niveau, dont les membres seront élus par l'ensemble des sportifs de haut-niveau ;

- des représentants des arbitres et des entraîneur(e)s, élus par leurs pairs, seront membres du comité directeur ;
- l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes au comité directeur ne pourra excéder 1.

Matthieu Vieira indique que le nombre de représentants des arbitres et des entraîneurs n'est pas fixé par la loi, mais que lors du webinaire avec le CNOSE, la plupart des fédérations sportives ont convenu qu'il était difficile qu'il dépasse 1 pour les arbitres et 1 pour les entraîneurs. En effet, il y a également un pourcentage de 25 % de sièges réservés (SHN, arbitres, entraîneurs, médecin) à ne pas dépasser : augmenter donc le nombre de sièges pour les arbitres et entraîneurs amènerait une augmentation du nombre de membres du comité directeur.

Avec les SHN et les arbitres & entraîneurs, 4 membres ne seront donc pas élus au scrutin de liste. Le premier débat porte donc sur le nombre d'élus au scrutin de liste : doit-il rester à 24 comme actuellement, ce qui ferait au total un comité directeur à 28 membres, ou faut-il le réduire pour rester à un total de 24 ?

Matthieu Vieira lie ce débat à celui de la parité : il présente plusieurs scénarios afin de démontrer qu'un nombre impair d'élus au scrutin de liste permettrait de diminuer le risque de problèmes de parité. En effet, la loi n'impose pas une parité stricte mais que l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes ne soit pas supérieur à 1 ; cela donnerait une petite marge de manœuvre. À titre d'exemple, dans l'hypothèse où il y aurait 2 listes candidates, il n'y aurait jamais de problème si le nombre de postes à pourvoir était impair, alors que pour 20 sièges par exemple, il y aurait un problème si les listes obtenaient un nombre pair d'élus (14 et 6 par exemple) et qu'elles étaient menées par une personne du même sexe.

Bachar Kouatly demande ce que serait le « problème ». Matthieu Vieira répond qu'il y aurait plus d'élus d'un sexe que d'un autre, et qu'il faudrait par exemple ne pas élire le 9^e d'une liste à la place du 8^e. Bachar Kouatly ne voit pas le problème à ce que des personnes candidates acceptent si le cas se présente de laisser leur place au suivant de la liste d'un autre sexe pour respecter les règles de parité. Didier Fretel juge difficile moralement d'expliquer à un élu qu'il doit laisser sa place en raison de son sexe.

Matthieu Vieira complète en expliquant qu'il faudra parfois lors de démissions procéder à ce système d'élire par exemple le 15^e de liste alors que le 14^e ne le serait pas. Il estime qu'il faut essayer de limiter cela au maximum, et que réduire ces « risques » dès le moment de l'élection ne peut être qu'une bonne chose. Didier Fretel précise qu'il est déjà possible actuellement de recourir à ce système pour respecter le minimum de 25 % d'élus de chaque sexe, comme cela a été évoqué en début de séance suite aux démissions de 2 femmes, mais que cela est effectivement moins fréquent.

Matthieu Vieira préconise donc de partir sur 21 élus au scrutin de liste en plus des 4 postes réservés, ce qui ferait un total de 25 membres, similaire au nombre actuel. Didier Fretel tient à souligner que le groupe de travail sur la réforme statutaire s'est réuni au préalable et préfère également le scénario de 25 membres au total, dont 21 au scrutin de liste. Cette option est partagée par la majorité des membres du comité directeur.

Matthieu Vieira évoque ensuite la parité au niveau des postes réservés. S'agissant des SHN, il indique qu'il n'y a pas de soucis puisqu'il s'agit d'un binôme paritaire. Concernant les représentants des arbitres et des entraîneurs, il explique qu'il y a deux options :

- laisser complètement libre les candidatures, avec le risque d'avoir 2 personnes du même sexe élues pour les 2 postes : il faudrait alors procéder à des modifications des élus au scrutin de liste pour respecter la parité au niveau de l'ensemble du comité directeur ;
- imposer des contraintes de sexe pour les candidatures, ceci afin d'avoir toujours 1 femme et 1 homme élus sur ces postes : cette option a été suggérée par la directrice juridique du Ministère des Sports lors du webinaire avec le CNOSF et les fédérations sportives. À chaque élection, le poste de représentant des arbitres serait « réservé » à un sexe et celui des entraîneurs à l'autre sexe, avec une alternance à chaque élection. Pour le premier scrutin en 2024, il serait procédé à un tirage au sort.

Bachar Kouatly ne comprend pas comment un tel système pourrait être mis en place au vu de sa complexité. Il s'insurge contre les conséquences de la loi Sport au niveau de la parité, en soulignant les problèmes créés pour les fédérations. Il estime que ce sont des technocrates qui ont écrit cette mesure. Matthieu Vieira répond que peu importe ce que l'on pense des conséquences, le code du Sport est désormais modifié et qu'il faut travailler les modifications pour se mettre en conformité.

Éloi Relange exprime sa préférence pour la 2^e solution afin là encore que les personnes élues au scrutin de liste soient en cohérence avec l'ordre de la liste déposée. Il est rejoint par une majorité de membres du comité directeur en ce sens. Didier Fretel précise que cette option était là aussi privilégiée par le groupe de travail sur la réforme statutaire.

3. Procédure de changement de genre

Au début de l'été, un groupe de travail a été mis en place pour examiner les 3 premières requêtes de changement de genre présentées consécutivement au vote par le comité directeur de juin d'une telle procédure. À l'issue de son analyse, ce groupe a rendu un rapport avec 3 avis favorables et plaidait pour des modifications en urgence pour la santé des demandeuses. En conséquence, Éloi Relange explique avoir décidé d'autoriser les changements de genre de ces trois personnes. Il rappelle que cette possibilité pour le président de prendre une décision en cas d'urgence avait été évoquée lors du comité directeur de juin par Bachar Kouatly et Larbi Houari. Il considère avoir pris une décision nécessaire et proportionnée.

Marion Penalver, médecin fédérale et membre du groupe d'étude des demandes, explique qu'elle a effectivement plaidé pour une décision en urgence au regard de la souffrance et de la détresse des personnes concernées, évoquant la nécessité qu'elles puissent jouer les tournois d'été en étant rattachées au genre souhaité.

Elle explique que le groupe analyse pour chaque demande les conditions sociales de la personne, vérifie notamment auprès des responsables de clubs si la personne a bien fait une transition socialement. Elle considère que ces sujets doivent être soumis à une confidentialité et propose un nouveau processus pour les éventuelles futures demandes : si l'ensemble des membres du groupe sont favorables à la demande, celle-ci est acceptée ; le comité directeur serait amené à trancher en l'absence de consensus.

Bachar Kouatly estime qu'il est important de préserver l'anonymat des personnes demandeuses. Il demande pourquoi la majorité ne suffirait pas pour prendre une décision, au lieu de vouloir renvoyer la décision vers le comité directeur.

Pierre Leblic dit ne pas être compétent pour trancher, et propose que le président de la fédération décide en cas de désaccord du groupe. Éloi Relange refuse cette solution, considérant que ce n'est pas à lui de trancher des sujets aussi difficiles de son propre chef. Il exprime plutôt le souhait qu'une lettre soit rédigée par le groupe de travail, en conservant l'anonymat des personnes demandeuses, afin d'expliquer aux membres du comité directeur pourquoi le consensus n'a pas été trouvé car les raisons peuvent être différentes. Le comité directeur pourrait ainsi donner des « lignes directrices » pour certains cas.

Bachar Kouatly comprend l'idée d'Éloi Relange mais pense que cela ne va pas apporter de la clarté. Il dit ne pas voir la plus-value alors que le groupe aura examiné toutes les pièces du dossier et indique faire toute confiance à la commission constituée pour qu'elle prenne la meilleure décision, y compris en l'absence de consensus. Il est rejoint par Patrick Lauféron qui estime qu'il faut laisser au groupe la décision dans tous les cas, considérant qu'il y aura encore plus de confusion si la situation est amenée au comité directeur. Il évoque son expérience en tant que proviseur d'un établissement scolaire, où quand de telles situations se présentent, la direction est parfois amenée à prendre une décision en concertation avec l'infirmière scolaire mais sans en référer à l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Matthieu Vieira indique que le CNOSE a récemment organisé un webinaire au sujet de la transidentité dans le sport, où les fédérations de rugby et triathlon ont notamment témoigné des systèmes qu'elles ont mis en place. Il dit que l'avis de Bachar Kouatly sur la nécessité de l'anonymat est probablement ce sur quoi les intervenants ont le plus insisté lors du webinaire, ceci afin de protéger les personnes demandeuses. Il juge

normal que notre fédération « tâtonne » : la visioconférence a démontré que c'est le cas de l'ensemble des fédérations, car le sujet est très complexe.

Éloi Relange se dit convaincu par les arguments de Bachar Kouatly et propose de donner toute latitude de décision au groupe.

VOTE N°23

Il est proposé d'approuver la constitution d'un groupe chargé d'examiner les demandes de changement de genre, avec pouvoir décisionnel, constitué de la Médecin Fédérale (Marion Penalver), du Président de la Commission de prévention des violences (Thomas Bigot) et d'un membre du bureau référent du sujet (Jean-Baptiste Mullan).

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

4. Création de la Ligue de Saint-Pierre-et-Miquelon

Didier Fretel explique qu'un club a été créé sur ce territoire en septembre dernier, et que 2 équipes y ont disputé la première phase de la coupe Loubatière. Il indique que les membres de ce territoire souhaiteraient créer une ligue afin de pouvoir aller rechercher des subventions ; cette collectivité d'outre-mer étant dotée d'un conseil territorial ayant les compétences d'un conseil régional et d'un conseil départemental.

Didier Fretel rappelle que conformément à l'article 3 des statuts fédéraux, il revient au comité directeur de la Fédération de décider de la constitution d'un organe déconcentré.

Didier Pascal indique que dans le cadre de l'enveloppe ANS, un certain nombre de territoires ultra marins ont une enveloppe réservée. Il explique que pour la Martinique et la Guadeloupe récemment, l'enveloppe n'a pas été dépensée et estime donc qu'il faut faire attention avec la création de petites ligues qui ne déposeront pas forcément de dossiers pour toucher des subventions, mais pourraient réduire par leur seule existence l'enveloppe fédérale globale pour tous les autres clubs. Didier Fretel répond que l'enveloppe pourrait être utilisée pour envoyer des jeunes au championnat de France.

Bachar Kouatly considère que la politique fédérale doit favoriser ceux qui se manifestent et ne voit donc pas de raison de s'opposer à cette création.

VOTE N°24

Il est proposé de constituer conformément à l'article 3 des statuts fédéraux une Ligue Régionale sur le Territoire de Saint Pierre et Miquelon.

Pour : 19

Contre : 0

Abstention : 1 Didier Pascal

5. Conformité du comité départemental du Lot-et-Garonne : suivi du dossier

Didier Fretel rappelle que le comité directeur de juin dernier a décidé de la convocation d'une assemblée générale des clubs de ce département, faisant suite à la demande statutaire d'au moins un tiers d'entre eux représentant au moins un tiers des voix au printemps dernier ; cette demande étant restée sans suite par le comité départemental.

Il ajoute que cette assemblée générale s'est tenue le 24 septembre dernier, en présence d'un élu du comité directeur, comme souhaité en juin, en la personne de Pierre Leblic. Au cours de celle-ci une majorité de voix des clubs a demandé une mise sous tutelle, pour faire face à des difficultés de gouvernance et un manque de transparence financière.

Le bureau fédéral, informé des conclusions de cette assemblée générale, a décidé le 28 septembre dernier dans l'urgence et conformément à l'article 3 des statuts fédéraux, de mettre en place une tutelle financière de ce comité départemental, avec le concours de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine, dans l'attente du comité directeur fédéral des 19 et 20 novembre 2022. La réversion des parts des licences du comité étant bloquée, la Ligue doit être consultée et donner son aval pour chaque dépense.

Didier Fretel ajoute qu'il a depuis été informé de la démission de la trésorière du comité départemental, faisant qu'à sa connaissance, il n'en resterait plus que deux membres : le président et la secrétaire. Une nomination est prévue le samedi 3 décembre 2022 entre midi et quatorze heures au milieu d'une compétition, sans convoquer d'assemblée générale. Une seule candidature est connue ce jour, à savoir celle de Madame Sazi dont le président du comité départemental utilise une adresse mail à ce nom pour ses correspondances.

Didier Fretel ajoute qu'à sa connaissance, la Ligue n'a pas été sollicitée depuis la mise en place fin septembre de la tutelle financière. Il n'a pas été donné suite à la recommandation de donner un accès pour consultation à la Ligue aux comptes du comité départemental, sans que cette dernière puisse réaliser d'opérations bancaires.

Dans un message récent adressé aux membres du comité directeur fédéral, le président du comité départemental explique qu'il n'a engagé aucune dépense durant cette tutelle. Il se plaint d'absences de réponses à ses demandes portant sur les finances de la part de la Ligue. Il se plaint aussi de prises de licences par certains clubs le 31 août dernier entraînant une augmentation du nombre de voix pour l'assemblée générale du 24 septembre. Enfin, il explique avoir lancé en octobre les compétitions départementales pour la saison en cours, à commencer par un calendrier.

Marion Penalver demande quel est le problème de fond dans ce comité.

Didier Fretel explique qu'il est manifestement administré par une seule personne, ce que certains clubs contestent. Pierre Leblic, présent à l'assemblée générale du 24 septembre dernier soulève la problématique d'une gestion semblant opaque et que le président décide sans se référer au comité directeur.

Éloi Relange souligne l'effet bénéfique de la tutelle mise en place en évoquant le fait que le comité départemental s'est alors décidé à publier un calendrier des compétitions et à en commencer l'organisation. Il est rejoint en ce sens par Éric Le Rol.

Didier Fretel suggère que le trésorier fédéral puisse être le correspondant du comité départemental pour les autorisations de dépenses si la tutelle venait à perdurer ; ceci dans l'hypothèse où la Ligue ne répondrait vraiment pas aux sollicitations du comité départemental à ce sujet.

Il demande le souhait du comité directeur à ce sujet : faut-il prolonger la tutelle et dans quelles conditions ou faut-il prendre toute autre mesure parmi celles évoquées dans l'article 3 des statuts fédéraux ?

Bachar Kouatly pense que maintenir la tutelle actuelle serait une perte de temps et qu'imposer un administrateur provisoire permettrait d'avancer. Éloi Relange s'interroge sur la légalité de cette possibilité. Didier Fretel ajoute que cette option, prévue dans nos statuts, semble difficile à mettre en place car le comité départemental est une association constituée. Matthieu Vieira précise cependant qu'après consultation du

service juridique du CNOSF, ce dernier estime qu'un organe déconcentré de la FFE, malgré son indépendance, reste soumis à la fédération.

Didier Fretel dit que la tutelle actuelle peut être poursuivie, en bloquant la réversion des licences tant que la Ligue ou le trésorier fédéral n'auront pas accès aux comptes. Il ajoute que la délégation au comité départemental peut être ultérieurement retirée si besoin.

Didier Pascal ajoute que nous sommes une fédération délégataire du Ministère des Sports désormais, avec des droits mais aussi des devoirs. Il pense qu'une situation de tutelle par la ligue ne peut pas durer, et que les clubs locaux doivent s'organiser pour constituer une nouvelle direction. Il propose que le retrait de la délégation au comité départemental intervienne dès à présent pour inciter les clubs concernés à agir.

VOTE N°25

Il est proposé de retirer la délégation du comité départemental de Lot-et-Garonne.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

6. Conformité statutaire des comités départementaux de l'Ariège et de l'Aude

Didier Fretel rappelle que ces deux comités départementaux, présidés par la même personne, ont décidé en décembre 2020 et janvier 2021, de modifier leurs statuts en y permettant une présidence par une personne pas forcément licenciée dans le département. Ces modifications statutaires n'ont pas reçu d'approbation de la part de la FFE comme stipulé dans l'article 3 de nos statuts. Il précise également que cette obligation pour les dirigeants d'un comité départemental d'être licenciés dans le département figure dans les statuts types des comités adoptés en 2017.

Le comité directeur de la FFE a mis en demeure en mars 2022 les deux comités départementaux de mettre leurs statuts en conformité sur ce point. Un délai jusqu'au comité directeur fédéral de novembre 2022 avait été donné. Didier Fretel ajoute qu'aucun des deux comités départementaux n'a donné de suite positive à ces mises en demeure. Il rappelle que le président actuel des deux comités, n'est licencié dans aucun d'entre eux.

Pierre Leblic ajoute qu'en 2021, Yves Marek, alors président fédéral, avait signifié au président de ces deux comités départementaux que cette modification statutaire n'était pas conforme. Il évoque une remarque identique faite par Mathilde Choisy, directrice générale, à la même période.

Éloi Relange et Didier Fretel ajoutent que la réversion des parts des licences de ces deux comités est bloquée et consignée au siège fédéral.

Matthieu Vieira a le sentiment que rien ne bouge dans ce dossier depuis très longtemps. Il pense qu'il faut maintenant mettre ces deux comités en retrait de la FFE, pour que les clubs agissent enfin. Il ajoute que le retrait de la délégation, s'il venait à être décidé, devra aussi être signalé aux conseils départementaux et aux préfetures pour éviter que ces comités continuent de demander des subventions en se prévalant de la qualité d'organe déconcentré.

Didier Fretel complète en disant qu'en cas de retrait de délégation, les ligues régionales se substituent aux comités et organisent les compétitions départementales comme elles le peuvent selon l'aide locale qu'elles pourraient recevoir. Elles utiliseraient les parts des licences desdits comités comme budget.

Bachar Kouatly estime que les textes doivent être appliqués.

Éloi Relange conclut le débat en disant qu'il est important que les décisions soient prises uniformément pour les comités. Dans ce cas comme dans le précédent, il souhaite qu'une décision de retirer la délégation serve d'électrochoc aux clubs concernés. Il espère que la situation pourra redevenir normale le plus rapidement, si possible au prochain comité directeur, afin d'avoir des comités respectant les statuts et aidant au développement de notre discipline.

VOTE N°26

Il est proposé de retirer la délégation aux comités départementaux de l'Aude et de l'Ariège.

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Éloi Relange remercie les participants à ce comité directeur et clôture la séance à 13h10.

Sous toutes réserves,

Le Président de la FFE,
Éloi RELANGE

Le Secrétaire Général de la FFE,
Didier FRETTEL

